

## **Préconisations de l'IMB concernant les déplacements en avion dans le cadre de missions**

Dans le but de diminuer l'utilisation de l'avion qui représente l'essentiel des émissions de gaz à effet de serre liées aux missions (moyenne individuelle de 4000 km en 2022 pour les personnels chercheurs ou enseignants-chercheurs\*), l'IMB demande à ses membres de prendre les engagements suivants :

- une mission "éloignée" (disons nécessitant un trajet transcontinental) doit correspondre à une activité scientifique d'au moins une semaine ouvrable sur place,
- suivant les recommandations de l'UB, privilégier le train quand le trajet de gare à gare correspondant à la mission dure moins de 6h,
- limiter à 60 000 km la distance parcourue en avion sur n'importe quel intervalle de 3 années consécutives (cette borne supérieure sera réévaluée à la lumière des effets constatés lors des bilans GES annuels),
- un dépassement ponctuel des limites énoncées dans les points ci-dessus devra faire l'objet d'une validation en amont par la direction,
- à défaut, le laboratoire mandate la direction pour engager une discussion avec les personnes passant outre les recommandations ci-dessus.

\*En 2022, les distances moyennes par personne parcourues en avion dans le cadre de missions étaient: rang A: 7000 km, rang B: 4300 km et personnel non permanent: 2200 km.